

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE SPÉCIALE DU 11 AVRIL 2019

Session spéciale du conseil, sous la présidence de madame Sylvie Lapointe, mairesse, tenue le 11 avril 2019 à 18h15 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Mario Gendron, conseiller du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5

Absences

Madame Louise Gosselin, conseillère du district 1
Monsieur Michel Mercier, conseiller du district 6

Sont également présents, monsieur Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et monsieur René Roy, technicien à la direction et au greffe.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Station d'épuration du chemin des Iris, Johnville, abrogation de la résolution 2019-03-6849.**
- 5) **Période de questions.**
- 6) **Séance close.**

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2019-04-6884

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4) Station d'épuration du chemin des Iris, Johnville, abrogation de la résolution 2019-03-6849.

Résolution 2019-04-6885

CONSIDÉRANT que le 26 mars 2019, le conseil municipal a adopté la résolution 2019-03-6849;

CONSIDÉRANT que pour des motifs administratifs cette résolution doit être abrogée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu que le conseil municipal abroge la résolution 2019-03-6849.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Période de questions.

Aucune.

6) Levée de la séance spéciale.

Résolution 2019-04-6886

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 18h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sylvie Lapointe
Mairesse

Martin Tremblay
Directeur général / secrétaire-trésorier